



DÉLIBÉRATION N°62/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 23

OBJET : **FINANCES**

Budget Principal : Souscription d'un emprunt dans le cadre des opérations relatives à la construction d'une halle de tennis couverte et de l'extension du cabinet médical de groupe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 juin 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. David JARDINE par M. Emmanuel DENIS.
Mme Lucie PINTO par M. Eric DERSIGNY.
M. Christophe VIEIRA par M. Eric AGBESSI.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient absents : Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – Mme Murielle VILLEDIEU.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe l'assemblée qu'en vue de financer les opérations d'investissement relatives à la construction d'une halle de tennis couverte et de l'extension du cabinet médical de groupe et conformément au Budget Primitif 2025 de la collectivité, la Commune de Volvic souhaite recourir à l'emprunt.

A ce titre, la Commune a procédé à une consultation auprès de 3 établissements bancaires pour laquelle la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin et la Banque Postale ont remis une offre.

Pour faire suite à l'analyse des offres, les conditions financières proposées par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin sont les plus performantes au regard de la proposition d'offre de financement.

Aussi, la Commune souhaite retenir l'offre de financement établie par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin selon les modalités suivantes :

- Objet de l'emprunt : Programme d'investissements 2025
- Montant de l'emprunt : 1 618 913 €
- Durée de l'emprunt : 20 ans
- Indexation : Taux fixe à 3.59 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Mode d'amortissement : Constant
- Base de calcul : 30/360
- Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant le versement d'une indemnité actuarielle

- Mise à disposition des fonds : Déblocage des fonds possible en une ou plusieurs au taux prêt sous 4 mois
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté

Ainsi, le **Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, **par 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 « abstentions »** :

- **APPROUVE** la souscription d'un emprunt en vue de financer les opérations relatives à la construction d'une halle de tennis couverte et de l'extension du cabinet médical ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant à l'offre établie par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin selon les modalités précitées et la proposition de prêt jointe à la présente délibération ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 02.07.2025
Publié ou notifié
le : 03.07.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

